

Diplôme de l'Institut d'études politiques de Grenoble, Spécialité Politiques Publiques de Santé

RNCP27913 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	128g, 331p
Formacode(s)	13027, 13038
Code(s) ROME	K1404, K1403, J1502, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE · SIRET : 19380134700017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de ce diplôme exercent une activité de cadre ou de management dans un établissement de santé (CHU) ou dans un établissement de type EHPAD. Les titulaires du diplôme exercent des activités propres à la fonction de direction ou d'animation de structures ou d'équipes. Ils exercent ainsi des activités :

- d'administration financière et de ressources humaines
- de pilotage stratégique (définition d'objectifs, allocation de ressources, planification)
- d'organisation des tâches et de production des services (expertise, ingénierie)
- de promotion de l'activité (communication, développement et gestion des partenariats : coordination, concertation, négociation)
- de prospective (veille professionnelle, anticipation des besoins, prévention des risques).

Ils peuvent également exercer une activité de cadre (responsable de service ou ressource en expertise), chargé de projet au sein d'un ministère, de l'ARS, la CPAM, une collectivité locale (en particulier département ou CCAS). De nombreux débouchés existent également dans le milieu associatif ou dans des cabinets de conseil.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme dispose des compétences suivantes:

- Définir et évaluer des politiques de santé, de lutte contre les inégalités et pour une meilleure prise en charge des personnes dépendantes.
- Gérer de nombreux projets et missions en s'appuyant sur ses connaissances de l'ensemble des acteurs des secteurs de la santé et médico-sociaux : améliorer la coordination au sein du parcours de soin, mettre en place la fusion de plusieurs services ou établissements, mesurer les risques...
- Gérer une équipe ou un service par la maîtrise des principales problématiques de gestion et de management
- Mettre en œuvre et évaluer une politique de certification et de qualité
- Réalisations des études quantitatives, qualitatives ou des enquêtes.
- Esprit d'analyse, de diagnostic et de synthèse ;
- Maîtrise d'au moins une langue étrangère.

- Grandes qualités rédactionnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du diplôme, spécialité Politiques Publiques de santé, peut exercer dans les secteurs d'activité suivants :

- CHU, hôpitaux
- Agences régionales de santé, CPAM, ministère,...
- Collectivités territoriales (CCAS et départements...)
- Secteur associatif
- Cabinets d'études privés...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du diplôme, spécialité Management des collectivités territoriales, peut exercer les types d'emploi suivants :

- Cadres de santé CHU
- Chargés de projet (CPAM, ARS, ehpad, associations...)
- Chargé(e) de mission dans des cabinets d'expertise dans le domaine de la santé et de la dépendance
- Attaché territorial ou contractuels dans les collectivités locales (en particulier départements et CCAS)
- Management en établissement de santé
- Responsable qualité en établissement de santé
- Après un concours (direction des hôpitaux, inspecteur des affaires sanitaires et sociales...).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 491
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Entretien avec le responsable pédagogique de la spécialité et intervenants dans la formation / Jury commun à toutes

les spécialités de Sciences Po Grenoble.

Pour chaque année du diplôme, le Président du jury est le directeur de l'IEP ou les directeurs des études.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations : des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences. En application du Code de l'éducation.

La composition minimale d'un jury est de trois membres dont au moins deux enseignants-chercheurs.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Pour chaque année du diplôme, le Président du jury est le directeur de l'IEP ou les directeurs des études.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations : des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences. En application du Code de l'éducation.

La composition minimale d'un jury est de trois membres dont au moins deux enseignants-chercheurs.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Entretien avec le responsable pédagogique de la spécialité et intervenants dans la formation / Jury commun à toutes les spécialités de Sciences Po Grenoble

Pour chaque année du diplôme, le Président du jury est le directeur de l'IEP ou les directeurs des études.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations : des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences. En application du Code de l'éducation.

La composition minimale d'un jury est de trois membres dont au moins deux enseignants-chercheurs.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Selon réglementation prévue

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27913/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	9 000 €
Coût moyen par dossier	3 000 €
Durée moyenne	558 h
Période	08/2020 – 09/2020
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.